

CaP Finistère

Penn Ar Bed



L'hebdomadaire de la Fédération du Finistère du Parti Socialiste
habilité à publier les annonces légales et judiciaires - ISSN 1269-0791 - 0,50 euro

N° 1032
VENDREDI 17 JANVIER 2014

Dispensé de timbrage BREST CTC

Les ministres sur le terrain

Le ministre de l'Intérieur, Manuel Valls, et le ministre de l'Écologie et du Développement durable, Philippe Martin, étaient les 9 et 10 janvier dans le Finistère. Cette visite, à Morlaix, Brest, Quimper et Châteaulin, était placée sous le signe de la reconnaissance de l'importance du service public, en général, et particulièrement en période de catastrophes naturelles.

sur le professionnalisme des forces de l'ordre et des pompiers.

Au cours de son déplacement le ministre de l'Intérieur a indiqué qu'aucune sous-préfecture bretonne n'est menacée de fermeture. C'est la permanence du service public et la présence de l'État au plus près des habitants qui a permis aux sauveteurs de réagir très rapidement et de venir en aide aux sinistrés.

À Morlaix, les ministres ont visité le centre de secours. À cette occasion, ils ont rendu hommage à tous les agents de l'État, de la fonction publique territoriale, aux bénévoles et aux élu-es qui se sont mobilisés pour venir en aide aux victimes des inondations. D'ailleurs, moins de dix minutes avant l'arrivée des ministres au centre de secours, une équipe est partie en intervention. Le ministre de l'Intérieur a salué les pompiers et les agents des communes les plus touchées par les inondations exceptionnelles qui n'ont, fort heureusement, fait aucune victime. Les 24 et 25 décembre, les pompiers du Finistère ont effectué 2 000 sorties dans le département.

Avec le député Gwenegan Bui, ils ont insisté sur l'importance du service public. **« Souvent décriés, les agents du service public ont joué un rôle essentiel auprès des victimes des inondations »**, a tenu à souligner le député qui a tout de même rappelé que les sauveteurs (pompiers, gendarmes, policiers, agents des collectivités locales) **« sont chaleureusement remerciés lorsqu'ils interviennent »**. Mais il ne faut pas oublier leur courage et leur professionnalisme en période plus calme.

En 2013, rien n'aura été épargné à la Bretagne, a rappelé le député qui a insisté

Le ministre de l'Écologie, Philippe Martin, a indiqué que les arrêtés de catastrophe naturelle seront très prochainement signés de manière à ce que les victimes soient rapidement indemnisées. Cela concernera les communes, les habitants et les commerçants des zones inondées, à plusieurs reprises, entre le 23 décembre et le début de l'année 2014.



Deux ministres à Morlaix, le 9 janvier

À la mairie de Brest, à l'occasion de la cérémonie des vœux de la municipalité, le ministre de l'Intérieur s'est félicité de la décision du Conseil d'État validant l'interdiction des meetings de Dieudonné. **« La République a gagné »**, a-t-il annoncé en ne manquant pas de faire remarquer qu'il rendait public cette décision, à Brest, en Bretagne, **« terre de tolérance »**.

**CAP
FINISTÈRE**
26 B, rue Aristide-Briand
29000 QUIMPER
DÉPOSÉ LE 16/01/2013



Dossier de la semaine

Quel rôle pour la Région ?



Vie de la Fédération

Municipales mode d'emploi



Interview

Offensive contre les droits des femmes

Avec Sylvie Guillaume

Impunité ?

En ne levant pas l'immunité parlementaire de Serge Dassault, les sénateurs UMP ont, une fois de plus, fait preuve d'esprit partisan. Les sénateurs socialistes, quant à eux, ont fait part « de leur indignation devant ce vote qui fait entrave à la justice en l'empêchant de mener les investigations nécessaires à l'établissement de la vérité ».

Car il ne s'agissait pas pour les parlementaires de juger l'avionneur, propriétaire du Figaro, mais simplement de laisser la justice enquêter sur un certain nombre d'affaires qui empoisonnent la vie politique de Corbeil-Essonnes, depuis plusieurs années.

Ce vote est un mauvais signe envoyé aux électeurs qui sont en droit d'attendre plus de transparence de la part des élus.

PS29

Priorité aux lycées



25% du budget de la Région est consacré aux lycées. Pour le Conseil régional de Bretagne, la jeunesse est la première énergie renouvelable de la Région.

En cinq ans, la Région a réalisé 400 millions d'euros de travaux dans les lycées.

Ils permettent d'améliorer les conditions d'accueil, d'enseignement et de sécurité (internats, gymnases, salles polyvalentes, restaurants, CDI, ateliers) et de rénover un patrimoine bâti qui représente 2 millions de m² de plancher. Les investissements dans les lycées sont menés dans une logique de développement durable : diversification des sources d'énergie (chaudières bois, panneaux photovoltaïques et solaires thermiques pour la production d'eau chaude, etc.), économies d'eau et entretien des réseaux d'assainissement...

Responsable de l'équipement des lycées, la Région veille à donner des outils pédagogiques performants aux élèves. Un gros effort est accompli pour la mise aux normes des laboratoires de langue. Pour familiariser chaque élève avec les technologies de l'information et de la communication, la Région dote les lycées d'ordinateurs récents avec des outils logiciels complets, de tableaux numériques voire de salles multimédia mobiles (pour faciliter l'usage de l'informatique en classe).

Un investissement important est réalisé pour assurer de bonnes conditions d'enseignement dans les filières professionnelles : machines-outils à commande numérique dans les ateliers, certification Qualycée pour promouvoir une démarche qualité de ces espaces pédagogiques.

La Région mène une politique de soutien aux familles en participant à l'acquisition des manuels scolaires de tous les lycéens et du premier équipement pour les élèves des lycées professionnels.

Chaque année, 120 000 lycéens bénéficient de six chèques livres de 10 euros chacun. La participation de la Région représente 7,2 millions d'euros.

Pour les élèves des lycées professionnels, une aide au premier équipement variant de 60 à 300€ est versée à près de 8 000 lycéens inscrits dans une filière liée à l'industrie, l'hôtellerie-restauration, l'agriculture...

Quel rôle pour la Région ?

La Bretagne traverse de graves crises depuis un peu plus d'un an. Tant dans le secteur agricole et agroalimentaire que dans l'électronique ou l'automobile, la Région est aux côtés des salariés pour les aider dans leur reconversion.



Le conseil fédéral du 18 décembre

Ce n'est pas un hasard si c'est avec elle qu'a été signé le Pacte d'avenir le 13 décembre à Rennes. C'est ce qu'a expliqué Richard Ferrand, président du groupe socialiste au Conseil régional, devant le conseil fédéral du PS, le 18 décembre.

Accompagné de Gérard Mével, Laurence Fortin, Forough Salami et Sylvaine Vulpiani, il a dressé un bilan de l'action de la Région et expliqué, comment compte tenu de ses compétences, elle accompagne les salariés victimes de la crise.

Il convient d'abord de replacer la Région dans le contexte institutionnel français. « Il s'agit d'une jeune institution », a rappelé Richard Ferrand qui, pour bien préciser ses capacités d'action, a rappelé que le budget du Conseil régional s'élève à environ 1,3 milliard d'euros, soit à peu près autant que celui du Conseil général du Finistère ou de Brest métropole océane. Faut-il y voir la preuve que la Région est une institution qui n'a pas les moyens d'assumer le rôle politique qu'elle prétend jouer ?

La réalité n'est pas aussi tranchée. « Il faut souligner que le budget des conseils généraux est, pour près de 60 %, consacré aux prestations sociales et que les marges de manœuvre du Conseil régional sont moins limitées », ont rappelé les élus régionaux.

L'intervention de la Région est particulièrement importante dans le domaine de la

formation. Il s'agit d'une des compétences obligatoire, avec les lycées (voir encadré). Alors que des centaines de salariés se retrouvent sans emploi, la Région a réalisé un gros effort pour qu'ils puissent bénéficier de formations de manière à ce qu'ils puissent rapidement retrouver du travail.

D'autres outils sont à la disposition de la Région pour favoriser le développement économique. Pour soutenir l'économie sociale et solidaire (ESS), par exemple, la Région a mis en place des dispositifs. « L'ESS représente 10 % de l'emploi dans la région », a souligné Richard Ferrand.

Mais l'aide aux entreprises ne s'arrête pas là. D'ici dix ans, 18 000 entreprises seront reprises ou transmises. Il s'agit d'un défi important à relever pour que les entreprises puissent continuer à fonctionner.

En matière de recherche et de développement, la Région est aussi aux côtés des entreprises pour les aider à présenter des produits à forte valeur ajoutée.

Dès l'installation du Conseil régional en 2010, la région Bretagne a lancé la nouvelle alliance pour l'agriculture montrant ainsi l'importance que la majorité régionale apporte à la question agricole. « Nous sommes la première région agricole de France et nous faisons de l'installation des jeunes une priorité », a rappelé Richard Ferrand.

Cet effort pour l'agriculture va de pair avec une attention équivalente vis-à-vis des activités liées à la mer qui représentent 15 000 emplois et 2 500 entreprises.



La nouvelle alliance agricole

L'intervention du président du groupe socialiste et apparentés est intervenue au moment où le premier ministre annonçait de nouvelles mesures pour la décentralisation. « Nous devons nous saisir de ce dossier et travailler collectif », a insisté Richard Ferrand qui a invité les socialistes bretons à être en pointe sur cette question. 🇫🇷

Municipales mode d'emploi

Plusieurs nouveautés interviendront pour les élections municipales de 2014, par rapport à celles de 2008.

Les élections interviendront les 23 et 30 mars 2014. Les conseillers municipaux seront élus pour une durée de six ans. Pour les communes de moins de 1 000 habitants les conseillers municipaux continuent d'être élus au scrutin plurinominal majoritaire. Il est possible de voter pour des listes ou pour des candidats qui se présentent individuellement. Il est toujours possible d'ajouter ou de retirer des noms. Le décompte des voix s'effectue candidat par candidat. Seule nouveauté pour ces communes, il n'est plus possible, contrairement à ce qui pouvait se passer avant, de voter pour quelqu'un qui ne s'est pas porté candidat.

Les changements les plus notables interviennent dans les communes entre 1 000 et 3 499 habitants. Les conseillers muni-



Plusieurs nouveautés interviendront les 23 et 30 mars

cipaux ne sont plus élus au scrutin majoritaire mais au scrutin de listes bloquées. Le panachage n'est plus autorisé. Toute rature ou inscription rendra le bulletin nul. Contrairement à ce qui se passait auparavant, les électeurs devront présenter une pièce d'identité pour pouvoir voter alors que cette disposition n'était obligatoire que dans les communes de plus de 3 500 habitants, lors du précédent scrutin.

Dans les communes de plus de 3 500 habitants, le mode de scrutin ne change pas.

En revanche, cette année, les conseillers communautaires seront élus dans les communes de plus de 1 000 habitants. Le bulletin de vote comportera la liste des candidats aux municipales et la liste des candidats pour les conseils communautaires.

Dans les communes de moins de 1 000 habitants, seront conseillers communautaires le ou les conseillers municipaux de la commune figurant en premier dans un tableau qui classera en tête le maire, puis les adjoints puis les conseillers municipaux, selon le nombre de suffrages qu'ils auront recueillis. 🌸

Interview

Offensive contre les droits des femmes

Avec Sylvie Guillaume

Des groupes parmi les plus réactionnaires sont à la manœuvre en Europe pour remettre en cause les droits des femmes et en particulier l'accès à l'avortement, prévient la députée européenne socialiste, Sylvie Guillaume. Le rejet du rapport Estrela doit alerter toutes celles et tous ceux qui militent en faveur des droits des femmes.

Malte, l'Irlande et la Pologne, l'avortement est par exemple toujours interdit. Ailleurs, les femmes ont très difficilement accès à la contraception ou à l'avortement. Même en période de crise financière, il est important que les budgets consacrés à l'information sur ces sujets ne soient pas les premiers sacrifiés.

Cap Finistère : Qui sont les lobbies qui se sont opposés à ce rapport ?

Sylvie Guillaume : La mouvance des opposants au mariage pour tous s'est beaucoup mobilisée. Mais au-delà, les parlementaires européens ont reçu des milliers de messages, souvent violents. Ils avaient l'apparence de messages individuels mais il s'agissait en réalité d'une campagne très bien orchestrée. La députée européenne socialiste portugaise, Edite Estrela, rapporteure de ce texte a également été victime d'attaques particulièrement scandaleuses et mensongères.

Cap Finistère : Une nouvelle initiative du Parlement est-elle possible ?

Sylvie Guillaume :

Le rapport Estrela ne reviendra pas devant le Parlement dans ce mandat. Il y a eu un vote et le rapport alternatif, qui indiquait que ces questions relevaient exclusivement des États membres, a été adopté. Je sais qu'une polémique a été lancée à propos d'erreurs de traduction, mais je ne crois pas que celles-ci aient pu altérer la conscience des parlementaires au moment du vote. En revanche, le rejet du rapport Estrela est exploité dans toute l'Europe par les mouvements réactionnaires qui repartent à l'offensive. En témoigne le gouvernement conservateur espagnol qui vient de faire voter une loi restreignant l'accès à l'avortement, en se référant notamment au vote du Parlement européen... alors même que la droite avait combattu le rapport Estrela selon l'idée que l'Union européenne n'avait pas à se mêler de cette question ! Dans un autre registre, une Initiative Citoyenne Européenne intitulée « One of us » a été signée par plus d'un million de personnes sur le statut de l'embryon... Il faut donc redoubler de vigilance. 🌸



Cap Finistère : Que proposait le rapport Estrela ?

Sylvie Guillaume : Il faut préciser qu'il s'agissait d'un rapport d'initiative parlementaire. Il n'aurait donc pas eu de valeur contraignante sur les États comme ont essayé de le faire croire les opposants. Il avait pour objet de réaliser un état des lieux européen en matière de santé sexuelle pour les femmes, d'accès à la contraception et à l'avortement. Il mettait en évidence les très fortes disparités au sein de l'Union européenne et les voies pour y remédier. Dans trois États,

Agenda

20 janvier
20h 15 : Réunion du
City group de Brest
sur l'organisation de la
campagne européenne au
local du PS à Brest.

8 février
Journée fédérale des
secrétaires et trésoriers
de sections.

Cap Finistère Le Breton Socialiste

CPPAP 1217 P 11428
N° 1032 - Vendredi 17 janvier 2014
www.ps29.org - cap-finistere@wanadoo.fr
26B, rue Aristide-Briand - 29000 QUIMPER
Tél. 02 98 53 20 22 - Fax : 02 98 53 12 20

Directeur de la publication : Marc COATANÉA

Rédacteur en chef : Jean-Yves CABON
Tél. 02 98 43 44 39
13, rue de Portzmoguer - 29200 BREST

Impression : Presses Associatives du Finistère
Tél. 02 98 43 11 44 - Fax : 02 98 43 64 03

S'abonner

Nom :

Prénom :

Adresse :

.....

.....

Abonnement

Réabonnement

Abonnement pour un an : 20 euros
Abonnement de soutien : à partir
de 25 euros

Chèque à l'ordre de :
Fédération du Finistère
du Parti Socialiste

En bref

Rassemblement national des secrétaires de section

Le 19^e rassemblement national des secrétaires de section se tiendra le samedi 1^{er} février 2014, Maison de la Mutualité - 24, rue Saint-Victor à Paris (Métro Maubert-Mutualité).

L'accueil débutera à partir de 9h00. Pré-inscriptions auprès du secrétariat de la Fédération **02 98 53 20 22** jusqu'au 22 janvier.

La maison des élus



La FNESR (Fédération nationale des élus socialistes et républicains) s'est dotée récemment d'un nouveau site internet (<http://www.maisondeselus.fr/>).

Ce site est particulièrement précieux, en cette période de campagne électorale, pour les élus et les candidats.

Désinformation

Le Figaro a publié, le 7 janvier, un article qui reprend et tronque des propos tenus le 18 décembre par le Général Soubelet, directeur des opérations et de l'emploi de la Gendarmerie nationale devant la Commission des lois. « Probablement l'ambition est-elle de chercher à allumer un incendie entre les forces de sécurité et les magistrats afin de clouer au pilori, une nouvelle fois, la Garde des Sceaux et sa politique pénale », a dénoncé Jean-Jacques Urvoas.

« Dans la réalité, durant une audition qui a duré 84 minutes, le Général Soubelet n'a cessé de souligner sans ambiguïté l'étroite relation existant entre la magistrature et la gendarmerie. Il a ainsi rappelé l'investissement de cette dernière dans le "plan cambriolage" mis en place par Manuel Valls pour lutter contre ce fléau qui heurte l'intimité même de nos concitoyens », a corrigé le président de la commission des lois sur son blog.

« En outre, et à l'instar de Christiane Taubira devant la Commission des Lois au moment des débats budgétaires, le Général a déploré le manque de moyens dont pâtissent les juges dans l'accomplissement de leur mission. Enfin, il a salué l'existence d'une

circulaire de politique pénale afin d'uniformiser le traitement de la délinquance au niveau national ».

Sur son blog <http://www.urvoas.org/>, le président de la commission des lois a mis en ligne la vidéo de l'intervention du Général Soubelet, de manière à ce que chacun puisse constater la partialité de l'article du Figaro.

Scolarisation des moins de 3 ans

Jean-Luc Fichet a interpellé le ministre de l'Éducation nationale sur les difficultés d'application de la circulaire 2012-202 du 18 décembre 2012 qui a pour but de favoriser le développement de l'accueil des élèves de moins de trois ans au sein des écoles maternelles.

« Les témoignages concordants de nombreuses écoles, d'élus ou d'enseignants mettent en avant le fait que les critères de préparation de la rentrée prochaine n'auraient pas changé et ce malgré les nouvelles orientations positives adoptées par l'Éducation Nationale », a indiqué le sénateur du Finistère. On constaterait ainsi que tous les élèves inscrits ne seraient pas retenus par les services académiques, faute de structures en mesure de les accueillir dans de bonnes conditions et que, dans certains établissements, les élèves âgés de moins de trois ans ne seraient pas comptabilisés.

Jean-Luc Fichet a demandé au ministre quelles sont les mesures qu'il envisage d'employer afin que les élèves de moins de trois ans puissent trouver leur place, de façon pérenne, au sein du système scolaire français.

Dans sa réponse Vincent Peillon a rappelé que « la majorité précédente a, entre 2007 et 2012, supprimé près de 80 000 postes dans l'Éducation nationale. L'école française se trouve dans une situation particulièrement dégradée. Une des conséquences les plus graves de cette politique est d'avoir considérablement affaibli la scolarisation des enfants de moins de trois ans. » Pour le ministre, la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République du 8 juillet 2013 prévoit que, lors de l'élaboration de la carte scolaire, les autorités académiques devront comptabiliser les enfants de moins de trois ans dans les prévisions d'effectifs des écoles situées dans un environnement social défavorisé. La scolarisation des enfants en bas âge est toutefois un défi de long terme. Il faudra que le ministère de l'Éducation nationale s'assure, sur le terrain et dans la pratique, que les conditions d'accueil sont satisfaisantes et que les textes sont respectés.

Annonces légales & judiciaires

AVIS DE PUBLICITÉ

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 27 décembre 2013, enregistré au SIE Brest-Ponant le 2 janvier 2014, bordereau n°2104/2, case n°5, la SNC LE MAGEL-LAN TELGRUC, ayant son siège social à TELGRUC SUR MER (29560) 13, place du 3 septembre 1944, immatriculée au RCS de QUIMPER sous le n°527 882 351 a cédé à la SNC DE LA MER, ayant son siège social à TELGRUC SUR MER (29560) 13, place du 3 septembre 1944, immatriculée au RCS de QUIMPER sous le n°799 112 446, un fonds de commerce de débit de boissons, confiseries, cartes postales, snack, loterie, auquel est annexée une gérance de débit de tabac, sis et exploité à TELGRUC SUR MER (29560) 13, place du 3 septembre 1944, moyennant un prix de TROIS CENT QUATRE VINGT DIX MILLE EUROS (390 000 euros). L'entrée en jouissance a été fixée au 1^{er} janvier 2014.

Les oppositions seront reçues dans les dix jours suivant la dernière en date des publications légales au siège du fonds pour validité. Pour la correspondance et le renvoi des pièces, domicile est élu au Service Juridique de la société BLOT, sis à RENNES Cedex 2 (35208) - 93, avenue Henri Fréville - CS 50815.

Par acte sous seing privé du 4 janvier 2014 à BREST, il a été constitué :

L'EURL ÉCOLE DE CONDUITE HARECHE.

Siège social : 6, rue Yves Giloux - 29200 BREST.

Capital social : 2 000 euros.

Objet social : Enseignement de la conduite et de la sécurité routière.

Durée de la société : 99 ans à compter de l'immatriculation au RSC de BREST.

Gérance : Monsieur Faycel HARECHE 5, rue des Aubépines - 29200 BREST.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à BREST du 18 décembre 2013, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société Civile.

Dénomination sociale :
SOPICA.

Siège social : 55, rue Poullic Al Lor - 29200 BREST.

Objet social : La prise de participation par tous moyens, apports, fusions, souscriptions, achats d'actions, de parts sociales, d'obligations et de tous droits sociaux dans toutes sociétés civiles, commerciales ou entreprises créées ou à créer ; la gestion d'un portefeuille de titres de participations.

Durée de la société : 50 ans à compter de la date de l'immatriculation de la société au Registre du commerce et des sociétés.

Capital social : 50 000 euros, constitué à concurrence de 1 000 euros au moyen d'apports en numéraire et à concurrence de 49 000 euros au moyen d'apports en nature.

Gérance : Pierre THUBERT 55, rue Poullic Al Lor - 29200 BREST.

Clauses relatives aux cessions de parts : Agrément requis dans tous les cas.

Immatriculation de la société au Registre du commerce et des sociétés de BREST.

Pour avis.

**Ce numéro a été imprimé à
4 800 exemplaires**